



BELVEDERE DU MARAIS D'AUXAIS

AUXAIS (50)

 DEPARTEMENT DE LA MANCHE

 ESPACE LIBRE

 Surface 15 m² / Hauteur 4m

 60 000 € HT

 2025

Situé au Sud de Carentan, dans le triangle Carentan – Saint-Lô – Périers, l'Espace Naturel Sensible du marais d'Auxais est implanté dans la vallée de la Taute. La zone de préemption définie au titre de la politique ENS s'étend sur 44 hectares dont 22,4 ha de propriété départementale.

Ceinturée au nord par le ruisseau du Méreau, au sud par la Taute et à l'est par le ruisseau de la Buaille, cette zone inondable repose sur des alluvions modernes tourbeuses sur lesquelles s'est développé un panel de milieux humides étroitement imbriqués les uns dans les autres : moli-niaies, prairies humides à mésophiles fauchées ou pâturées, prairies à grands joncs, saulaies, mégaphorbiaies, friches humides.

Le Marais d'Auxais constitue un des sites majeurs en termes de biodiversité des marais du Cotentin et du Bessin notamment pour les oiseaux et la flore comme en témoignent les nombreuses inscriptions aux inventaires nationaux et com-

munautaires : ZNIEFF type 1 « marais de la Taute et du Lozon » ; ZNIEFF type 2 « marais du cotentin et du bessin », ZPS « basses vallées du Cotentin et baie-des-Veys », site Natura 2000 « marais du cotentin et du bessin – Baie-des-Veys ».

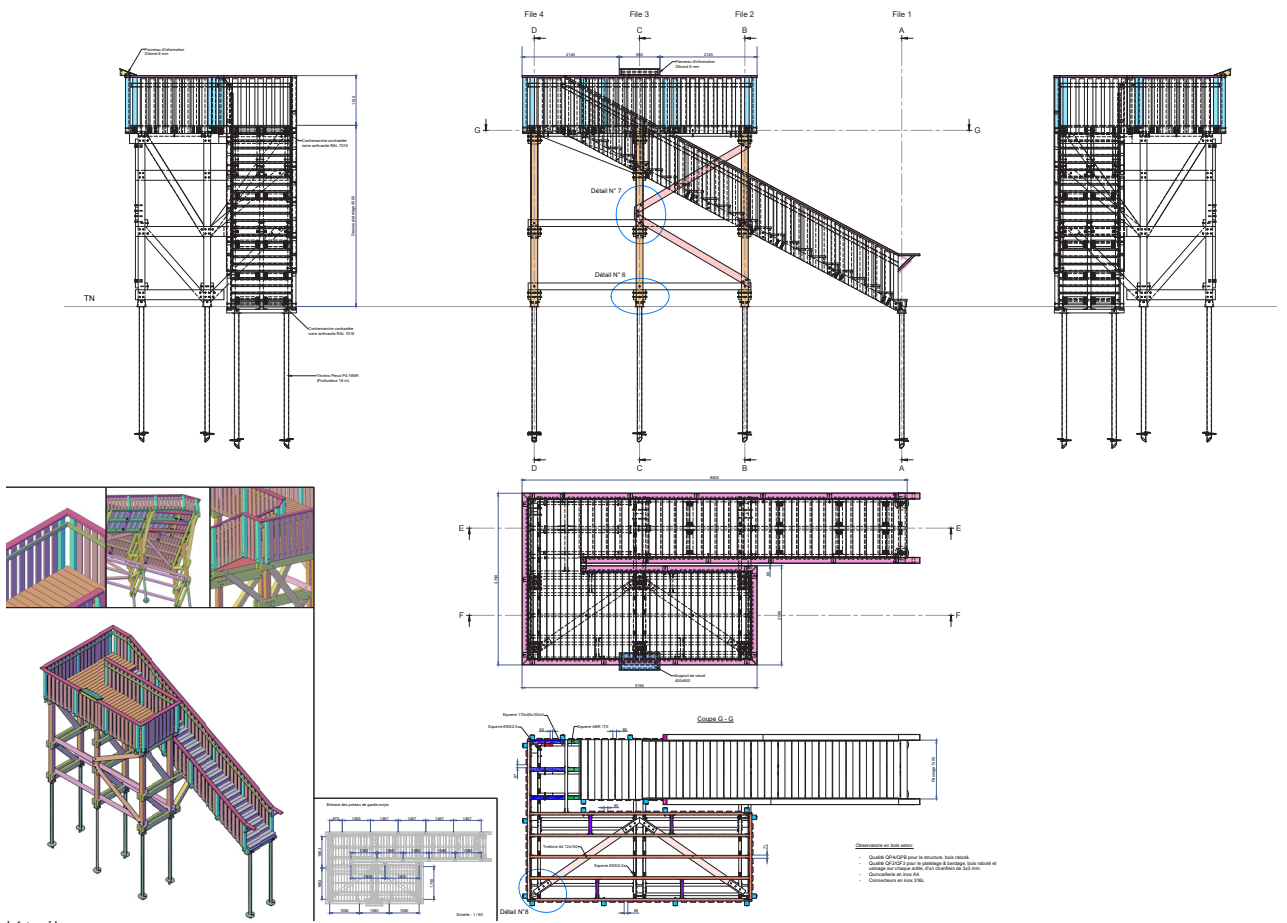
Le belvédère à ériger a pour ambition d'offrir aux visiteurs un point de vue privilégié, suspendu au-dessus de l'Espace Naturel Sensible d'Auxais. Conçu selon le plan d'implantation prévu, il se déploie dans une élégante structure de bois, mariant ossature, platelage et garde-corps dans une harmonie naturelle.

De sa base à son sommet, le belvédère se compose :

- d'une volée de marches invitant à l'ascension ;
- d'un palier d'observation, promontoire ouvert sur le paysage ;
- et de garde-corps assurant la sécurité tout en préservant la légèreté de l'ensemble.

Réalisation d'un belvédère dans le site naturel sensible du marais d'Auxais





Plan de détails

